Envoi au contrôle de légalité le : 3 novembre 2022

Publication électronique le : 3 novembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire: Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ.

Excusé(s): M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN.

Absent(s): M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme

Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ

(N°2022-395)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/10/2022 ;

Monsieur Ludovic PAJOT et Monsieur Steeve BRIOIS, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont

pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 33 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2:

D'attribuer les subventions, aux bénéficiaires pour les 50 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant total de 54 601 €, au titre de l'aide à la diffusion de proximité de spectacles agréés, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3:

Les subventions versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP€	Dépense €
C03-311Q01	6574/93311	Saisons culturelles départementales	155 981,00	20 651,00
C03-311Q01	65734/93311	Saisons culturelles départementales	193 019,00	33 950,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National,

Non-inscrit) Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Rassemblement National)

(Adopte)
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental, La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

AGREMENTS

TITRE	COMPAGNIE	VILLE	DATE DE FIN D'AGREMENT							
THEATRE										
Contes pour enfants pas sages	Avec vue sur la mer	ARRAS	17 octobre 2023							
Cigales digitales	Collectif Métalu A Chahuter	HELLEMMES-LILLE	17 octobre 2023							
Cahutopie	La Boussole	MOUCHIN	17 octobre 2023							
Hills of Artois	La Comédie de Béthune	BETHUNE CEDEX	17 octobre 2023							
L'Arbre à Sang d'Angus Cerini	La Comédie de Béthune	BETHUNE CEDEX	17 octobre 2023							
Words Words Words	La Comédie de Béthune	BETHUNE CEDEX	17 octobre 2023							
Toi, Gavroche	Du Bonjour	NOMAIN	17 octobre 2023							
Les femmes ont-elles une âme ?	L'Embardée	LEPINE	17 octobre 2023							
L'homme qui flotte dans ma tête	L'Embardée	LEPINE	17 octobre 2023							
Le son du bidon	L'Embardée	LEPINE	17 octobre 2023							
La puce et l'oreille	L'Embellie Cie	STEENWERCK	17 octobre 2023							
Oscar et la dame rose	L'Etourdie	TEMPLEMARS	17 octobre 2023							
La farce du Graully	En Bonnes Compagnies	MARQUISE	17 octobre 2023							
La caresse du loup	Grappes d'Artistes	TRIGNY	17 octobre 2023							
Boucan!	Hej Hej Tak	LOISON-SOUS-LENS	17 octobre 2023							
Lecture et littoral	La Voie des livres	PARIS	17 octobre 2023							
Plus je vieillis, plus je m'étonne	Métalu à Chahuter	HELLEMMES-LILLE	17 octobre 2023							
Allons enfants etc	Onimagine	WIMEREUX	17 octobre 2023							
To be or not to be	Rollmops Théâtre	BOULOGNE-SUR-MER	17 octobre 2023							
Roméo et Juliette	Rollmops Théâtre	BOULOGNE-SUR-MER	17 octobre 2023							
MUSIQUE										
Gowy	Association Si Bécarre	BERCK-SUR-MER	17 octobre 2023							
Deux soldats	Ensemble Musica Nigella	TIGNY-NOYELLE	17 octobre 2023							

Barock ? Vous avez dit Baroque ?	Erato	HENIN-BEAUMONT	17 octobre 2023					
A la dérive !			17 octobre 2023					
Le Municipal Bal	On Off	LILLE	17 octobre 2023					
Anna, Léo et le gros ours de l'armoire	Orchestre de Douai	DOUAI	17 octobre 2023					
1 heure avec Mozart	Orchestre de Douai	DOUAI	17 octobre 2023					
Une affaire de famille	Une affaire de famille Orchestre de Douai		17 octobre 2023					
Pierre et le loup	Orchestre du Lointain	CALAIS	17 octobre 2023					
Olivier, le petit jardinier	du Triporteur	LILLE	17 octobre 2023					
DANSE								
Pépiements	CNC danse Nathalie Cornille	BERCK-SUR-MER	17 octobre 2023					
Dormir, rêver peut-être	CNC danse Nathalie Cornille	BERCK-SUR-MER	17 octobre 2023					
Sofaz (version courte) L'Embardée		LEPINE	17 octobre 2023					

TABLEAU DES DOSSIERS DE DEMANDES DE DIFFUSION DE PROXIMITE (Musique - Danse - Lyrique - Théâtre)

Annexe 2

COMMISSION THEMATIQUE "EDUCATION, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE" DU 3 OCTOBRE 2022

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE- DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE PRISE EN COMPTE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE DANS LA LIMITE DU QUOTA DISPONIBLE ET ARRONDIE
ARRAGEOIS	Arras 1	Communauté Urbaine d'Arras	DAINVILLE	Commune	Commune	Concert par l'Orchestre National de Lille, le 1er octobre 2022	Musique	14 770,00 €	30%	2 500 €
	Avesnes-le-Comte	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	IZEL-LES-HAMEAU	Association Fest'Izel	I ASSOCIATION	Concert par le Chœur de Chambre Septentrion, le 1er octobre 2022	Musique	2 099,45 €	30%	630 €
ARTOIS	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	BRUAY-LA-BUISSIERE	Centre Communal d'Action Sociale		Saphir par la Troupe Métronome, les 5, 6 et 7 novembre 2022	Musique	25 214,50 €	30%	2 500 €
	Noeux-les-Mines	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	FOUQUIERES-LES- BETHUNE	Association les amis du château ferme	Association	Esprit Gospel par la compagnie A Travers Champs, le 10 septembre 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Noeux-les-Mines	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	HAILLICOURT	Amicale de la Cité des oiseaux	I ASSOCIATION	Saphir par la Troupe Métronome, le 29 octobre 2022	Musique	3 291,60 €	30%	987 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	HOUDAIN	Commune	i Commine	Saphir par la Troupe Métronome, le 18 novembre 2022	Musique	3 692,50 €	30%	1 108 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	HOUDAIN	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 21 mai 2022	Musique	4 747,50 €	30%	1 424 €
	Aire-sur-la-Lys	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	ISBERGUES	Commune		Les Années Folles, mission au chat noir par Orchidée Production, le 4 novembre 2022	Théâtre	6 600,00 €	30%	1 980 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois- Lys, Romane	VERQUIN	Centre Communal d'Action Sociale	i Commina	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 10 octobre 2022	Musique	3 692,50 €	30%	1 108 €
AUDOMAROIS	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	ARQUES	Commune	Commune	Vous êtes Ici! Par le Sceau du Tremplin, le 17 septembre 2022	Musique	2 000,00€	30%	600€

	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	CLAIRMARAIS	Le Sceau du Tremplin	Association	Catharsis par l'Association Zique à Tout Bout d'Champ, le 29 mai 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	LONGUENESSE	Le Sceau du Tremplin	Association	Désaccords parfaits par la Clef des Chants, le 1er juin 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Lumbres	Communauté de Communes du Pays de Lumbres	LUMBRES	Le Sceau du Tremplin	Association	Désaccords parfaits par la Clef des Chants, le 2 juin 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	NORDAUSQUES	Le Sceau du Tremplin	Association	Catharsis par l'Association Zique à Tout Bout d'Champ, le 31 mai 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-MARTIN-LEZ- TATINGHEM	Le Sceau du Tremplin	Association	Désaccords parfaits par la Clef des Chants, le 1er juin 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Le Sceau du Tremplin	Association	Catharsis par l'Association Zique à Tout Bout d'Champ, le 4 juin 2022	Musique	2 500,00 €	30%	750 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 11 octobre 2022	Musique	3 376,00 €	30%	1 013 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Association le Sceau du Tremplin	Association	La Françoise des Jeux par la Gazinière Compagnie, le 4 juin 2022	Théâtre	1 896,00 €	30%	569 €
BOULONNAIS	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	ECHINGHEN	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 2 juillet 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Esprit Gospel par la Compagnie A Travers Champs, le 16 décembre 2022	Musique	2 000,00 €	30%	600 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	La carotte et le bâton par la Compagnie Les Tambours Battants, le 25 octobre 2022	Théâtre	1 351,80 €	30%	406 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	HESDIGNEUL-LES- BOULOGNE	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 25 juin 2022	Musique	6 500,00 €	30%	1 950 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	LA CAPELLE-LES- BOULOGNE	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 10 septembre 2022	Musique	6 500,00 €	30%	1 950 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	LE PORTEL	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 20 mars 2022	Musique	2 900,00 €	30%	870 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	OUTREAU	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 9 juillet 2022	Musique	2 900,00 €	30%	870 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	OUTREAU	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 27 novembre 2022	Musique	3 300,00 €	30%	990 €

•				T T					1	1
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	PERNES-LES- BOULOGNE	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 8 juillet 2022	Musique	1 200,00 €	30%	360 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	SAINT-ETIENNE-AU- MONT	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 1er juillet 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
	Desvres	Communauté de Communes Desvres Samer	VIEIL-MOUTIER	Commune	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 24 septembre 2022	Musique	3 059,50 €	30%	918 €
	Desvres	Communauté de Communes Terre des 2 Caps	WIERRE-EFFROY	Comité des Fêtes	Association	Saphir par la Troupe Métronome, le 19 novembre 2022	Musique	2 919,71 €	30%	876 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Association des Amis de l'Eglise de l'Immaculée Conception	Association	Concert par l'association Opal Sinfonietta, le 15 avril 2022	Musique	750,00€	30%	225 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Flamenco Gypsy Espanolatino par Los de la Noche, le 19 août 2022	Musique	3 196,00 €	30%	959 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Collectif La Cantina Latina : Pata Negra par SurMesures Productions, le 5 août 2022	Musique	4 220,00 €	30%	1 266 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 24 juillet 2022	Musique	12 871,00 €	30%	2 500 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 23 juillet 2022	Musique (quota des 6 000 € atteint)	8 334,50 €	30%	1 050 €
CALAISIS	Marck	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	OYE-PLAGE	Commune	Commune	Flamenco Gypsy Espanolatino par Los de la Noche, le 26 novembre 2022	Musique	1 900,00 €	30%	570 €
LENS-HENIN	Bully-les-Mines	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	AIX-NOULETTE	Commune	Commune	Concert par l'Orchestre National de Lille, le 4 juin 2022	Musique	11 499,50 €	30%	2 500 €
	Carvin	Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin	CARVIN	Rotary Club de Carvin	Association	Concert par l'orchestre National de Lille, le 16 décembre 2022	Musique	11 605,00 €	30%	2 500 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	FOUQUIERES-LEZ- LENS	Commune	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 12 mai 2022	Musique	3 829,65 €	30%	1 149 €
	Hénin-Beaumont 1	Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin	HENIN-BEAUMONT	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 9 octobre 2022	Musique	3 903,50 €	30%	1 171 €
	Liévin	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	LIEVIN	Commune	Commune	Eurêkoi ? Par la Compagnie du Créac'h, le 31 mars 2022	Théâtre	1 771,00 €	30%	531 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	NOYELLES-SOUS- LENS	Commune	Commune	Des jours et des nuits pour se comprendre par la Compagnie Mille et Une, le 9 avril 2022	Théâtre	2 500,00 €	30%	750 €
	Wingles	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	VENDIN-LE-VIEIL	Commune	Commune	A nos peaux sauvages par la Compagnie Rosa Bonheur, le 22 octobre 2022	Danse	1 595,00 €	30%	479 €

ı		T .	T	Γ	Γ	T		1	1	
	Wingles	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	VENDIN-LE-VIEIL	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 21 septembre 2022	Musique	4 747,50 €	30%	1 424 €
	Wingles	Communauté d'Agglomération Lens- Liévin	VENDIN-LE-VIEIL	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 28 septembre 2022	Musique	4 747,50 €	30%	1 424 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Berck	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	BERCK-SUR-MER	Commune	Commune	Champagne par la Troupe Métronome, le 25 septembre 2022	Musique	5 275,00 €	30%	1 583 €
	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	CAMIERS	Commune	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, le 13 novembre 2022	Musique	3 376,00 €	30%	1 013 €
	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	LE TOUQUET-PARIS- PLAGE	Le Touquet & Co	EPIC	Saphir par la Troupe Métronome, le 6 août 2022	Musique	4 747,50 €	30%	1 424 €
	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	MERLIMONT	Office d'Animations de Merlimont	Association	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 16 avril 2022	Musique	5 169,50 €	30%	1 551 €
	Berck	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	MONTREUIL-SUR-MER	Association Culturelle du Montreuillois	Association	Saphir par la Troupe Métronome, le 2 juillet 2022	Musique	3 376,00 €	30%	1 013 €
						TOTAL GENERAL DIFFUSION DE PROXIMITE				54 601 €
						Subvention de fonctionnement aux associations : 23 dossiers				20 651 €
						Subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales : 27 dossiers				33 950 €
							44 dossiers	en musique		49 886 €
							1 dossier e	n danse		479 €
							5 dossiers	en théâtre		4 236 €
										54 601 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes Direction des Affaires Culturelles Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°19

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Conseil départemental fait du développement culturel l'une de ses priorités, afin de contribuer à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants du Pas-de-Calais.

Le dispositif de diffusion de proximité se décline suivant les règles suivantes :

- Encourager chaque habitant, notamment ceux qui sont peu mobiles ou résident dans des territoires, urbains ou ruraux, faiblement couverts par des acteurs culturels, à découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper pour exercer pleinement l'ensemble de ses droits civiques, grâce à une médiation culturelle adaptée et une offre artistique qualitative et de proximité.
- Promouvoir la diffusion, dans les lieux non équipés du territoire départemental, de spectacles techniquement légers, soutenus par le Département du Pas-de-Calais (aide à la production ou agrément) en favorisant la mise en place de saisons artistiques. Le Département est, dans ce cadre, particulièrement attentif au projet global (spectacles diffusés couplés à des médiations et actions culturelles).
- Valoriser les créations ayant lieu dans le Pas-de-Calais et soutenues directement ou indirectement par le Département.
- Chaque commune bénéficie d'un quota unique annuel de 6 000 €, toutes disciplines artistiques confondues, dans la limite maximale de 2 500 € par spectacle programmé.

- Un taux unique d'agrément de 30% se rapportant au montant TTC :
 - o des cachets ou salaires de l'équipe artistique et technique ;
 - o des défraiements (hébergement et repas éventuels) ;
 - des déplacements des artistes, techniciens, etc. ;
 - o du transport des décors.
- Les coûts techniques ne doivent pas être supérieurs à 50% de la cession ; ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes, etc.).

A cet effet, le Département peut accorder un agrément à différents spectacles de musique, de danse et de théâtre, au vu de la qualité artistique des projets proposés et de leur intérêt et capacité à être diffusés sur le territoire départemental, permettant ainsi aux organisateurs (collectivités, associations ou structures culturelles agissant par délégation des communes) de bénéficier d'un accompagnement financier du Département au titre de la diffusion de proximité.

La qualité des spectacles présentés est évaluée selon le choix de mise en scène, la scénographie, les auteurs et textes adaptés (valeurs de la République, émancipation citoyenne). Le Département veille par ailleurs au statut professionnel, à la rémunération et aux conditions de travail des artistes.

L'agrément de spectacles de petites formes et adaptables est favorisé afin d'en assurer la diffusion dans tous types de lieux dont, notamment, ceux qui ne sont pas ou faiblement équipés techniquement (médiathèque, collèges, salles des fêtes, centres sociaux...). Le Département est également attentif aux propositions destinées à un public spécifique (petite enfance, adolescents, personnes âgées...) tout comme aux spectacles aidés à la création et/ou coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département.

L'accompagnement financier du Département du Pas-de-Calais au titre de la diffusion de proximité est fixé au taux unique de 30 % (arrondi à la dizaine d'euros la plus proche) pour une durée d'un an, à compter de la date d'adoption en Commission permanente.

Ce taux est à rapporter au montant TTC des cachets et des frais d'approche (déplacement, hébergement, restauration) de l'équipe artistique et technique du spectacle précisé dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes...).

Il vous est précisé que, dans le domaine musical, seul le cachet individuel sera pris en compte, en excluant les frais techniques.

Dans le cadre de ce dispositif, 33 demandes d'agrément de spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, reprises dans le tableau ci-joint, m'ont été transmises.

Par ailleurs, des organisateurs de spectacles ayant signé des engagements pour des productions ou des ensembles agréés, repris dans le tableau ci-annexé, m'ont sollicité à l'effet d'étudier leurs demandes de subvention. Au vu de ces demandes, 50 projets pourraient être retenus, pour un montant de 54 601 €, au titre de la diffusion de proximité.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 33 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires pour les 50 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant de 54 601 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	СР	Disponible	Proposition	Solde
C03-311Q01	6574/93311	Saison Culturelle Départementale	155 981,00	20 651,00	20 651,00	0,00
C03-311Q01	65734/93311	Saison Culturelle Départementale	193 019,00	72 779,00	33 950,00	38 829,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/10/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY